

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Trimestre 3 fr. 50, Six mois 6 fr. 50, Un an 12 fr. 50

ANNONCES: la ligne 20 c, Réclames 30 c, Faits divers 10 c

EXTRAIT Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 19 avril 1877, enregistré, Le nommé Somain Emile, 23 ans, journalier, demeurant à Herseaux (Belgique), déclaré coupable de mise en vente de lait battu falsifié, a été condamné à cinquante francs d'amende.

EXTRAIT Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 6 avril 1877, enregistré, Le nommé Buisson Charles, 36 ans, marchand de lait à Roubaix, rue Archimède, 20, déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à six jours d'emprisonnement et cinquante francs d'amende.

EXTRAIT Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 6 avril 1877, enregistré, Le nommé Buisson Charles, 36 ans, marchand de lait à Roubaix, rue Archimède, 20, déclaré coupable de falsification de lait, a été condamné à six jours d'emprisonnement et cinquante francs d'amende.

Table with 2 columns: Source (Banque de France, Société gén., etc.) and Amount (3210 00, 472 00, etc.)

Comptes-courant 25 14 00, Crédit Mobilier 123 00, Turc 8 17

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 3 mai. Change sur Londres, 4,87; change sur Paris, 5,13 3/4.

DEPECHE COMMERCIALES Havre, 9 mai. Cotons: Ventes 500 bal., Marché calme, sans changement.

ROUBAIX 9 MAI 1877.

CARTE DU THEATRE DE LA GUERRE Pour permettre à nos lecteurs de suivre les opérations militaires, nous tenons à leur disposition, moyennant 75 centimes une carte du théâtre de la guerre, dressée avec le plus grand soin par la maison Lassailly.

AVIS La guerre qui vient d'éclater entre la Russie et l'Empire ottoman impose aux organes de la publicité des devoirs exceptionnels. On pourra s'assurer que nous n'avons rien négligé pour tenir nos lecteurs au courant des événements qui vont se précipiter en Orient et menacent d'entraîner l'Europe dans les plus graves complications.

Bulletin du jour Nous devons constater, en ce moment, deux courants d'opinion bien différents: d'un côté, ceux qui croient au rétablissement prochain de la paix, de l'autre, ceux qui prévoient une conflagration générale.

La coupe amère... je suis vieux... ce m'est un si grand honneur de finir par le martyre que je renoncerais avec regret au trépas entrevu... Mais vous qui pouvez efficacement travailler à l'œuvre sainte, vous qui devez enseigner, consoler, guider vers le bien les masses égarées et les pêcheurs, acceptez de la liberté, la vie, s'il plaît au Seigneur de vous la rendre.

d'un pessimisme exagéré La note de l'Angleterre, disent-ils, n'est que le prélude d'une déclaration de guerre à la Russie; une armée anglaise ira bientôt occuper Constantinople. Ce n'est pas seulement pour conserver son influence, en Orient, que l'Angleterre doit venir au secours de l'Empire turc, c'est pour maintenir sa domination dans les Indes, d'où elle serait chassée, si elle laissait écraser la Turquie.

En somme, la situation générale nous paraît s'aggraver chaque jour. Ce sont les complications inattendues de la politique extérieure qui ont déterminé, lundi, M. de Franciieu et ses amis à ne pas déposer leur interpellation relative à l'ordre du jour de la chambre des députés.

La Post, de Berlin, a publié, le 4 mai, un article qui confirme singulièrement les assertions soutenues dans le discours que nous avons publié hier, et que presque tous les journaux ont reproduit, insistant sur son importance.

La France et l'Allemagne. L'information judiciaire a eu lieu et a fait justice des imputations de l'Institutrice. (Très-bien à droite.) Elle a été acquittée par le tribunal d'Avallon. Dans cet état, le ministre a-t-il l'intention de maintenir la révocation de l'Institutrice et celle du maire de la commune.

CHAMBRE DES DEPUTES Séance du mardi 8 mai 1877. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY. La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Grévy.

Le jugement a démontré que l'Institutrice n'avait encouru aucune punition corporelle. Une pétition signée de la presque unanimité des habitants demande la réintégration de la sœur Saint-Léon dans les fonctions qu'elle remplit depuis 20 ans.

Le préfet de l'Yonne a prêté l'oreille aux suggestions de la sœur Saint-Léon, depuis deux ans, six condamnations pour diffamation. Il est à remarquer que ce journal de l'Yonne est le journal de la préfecture, où il a même un bureau.

Depuis longtemps, il est vrai, on savait, chez nous et ailleurs, que dans l'opinion publique en France, un sentiment passé à l'état d'idée fixe, était que l'Allemagne s'attendait que le moment de voir la Russie absorbée par la guerre d'Orient pour tirer à son tour le glaive contre la France. Mais on ne savait pas que la France tenait sur le pied complet de guerre sans partie de son armée accumulée sur la frontière allemande.

C'est toujours le même sentiment de défiance poussé jusqu'à la manie: Aussitôt que le discours du feld-marschal de Moltke a été connu, nous l'avons interprété comme une démonstration pacifique. Nous entendions par là, qu'après ce discours, la France, en regardant sa faible escadre de troupes qui gardent notre frontière occidentale, méditerait sa menace disposition militaire ou qu'elle administrerait qu'une mesure de compensation de la part de l'Allemagne est indispensable.

Le jugement a acquitté la sœur Saint-Léon même sur le fait des blessures par imprudence, mais ce jugement ne peut être frappé d'appel et il est possible que le garde des sceaux se détermine à prendre ce parti. (Bruit et rires à droite.)

Le ministre a-t-il l'intention de maintenir la révocation de l'Institutrice et celle du maire de la commune. (Bruit et rires à gauche.) M. Paul de Cassagnac dit que son indignation est acquittée la sœur Saint-Léon même sur le fait des blessures par imprudence, mais ce jugement ne peut être frappé d'appel et il est possible que le garde des sceaux se détermine à prendre ce parti. (Bruit et rires à gauche.)

Le ministre a-t-il l'intention de maintenir la révocation de l'Institutrice et celle du maire de la commune. (Bruit et rires à gauche.) M. Paul de Cassagnac dit que son indignation est acquittée la sœur Saint-Léon même sur le fait des blessures par imprudence, mais ce jugement ne peut être frappé d'appel et il est possible que le garde des sceaux se détermine à prendre ce parti. (Bruit et rires à gauche.)

Le ministre a-t-il l'intention de maintenir la révocation de l'Institutrice et celle du maire de la commune. (Bruit et rires à gauche.) M. Paul de Cassagnac dit que son indignation est acquittée la sœur Saint-Léon même sur le fait des blessures par imprudence, mais ce jugement ne peut être frappé d'appel et il est possible que le garde des sceaux se détermine à prendre ce parti. (Bruit et rires à gauche.)

Le ministre a-t-il l'intention de maintenir la révocation de l'Institutrice et celle du maire de la commune. (Bruit et rires à gauche.) M. Paul de Cassagnac dit que son indignation est acquittée la sœur Saint-Léon même sur le fait des blessures par imprudence, mais ce jugement ne peut être frappé d'appel et il est possible que le garde des sceaux se détermine à prendre ce parti. (Bruit et rires à gauche.)

M. le président invite l'orateur à retirer une imputation qui n'est pas vraie et qui est injurieuse pour le parti républicain. (Interruptions à droite.) M. Paul de Cassagnac dit qu'il arrive souvent que les partis sont impunément insultés, mais l'orateur croit devoir aux républicains un exemple d'impartialité et déclare de ne pas maintenir dans sa généralité une parole qui ne s'adresse qu'à une fraction du parti républicain. (Bruit.)

M. le président dit que l'article qu'on veut citer n'est imputable qu'à son rédacteur. C'est un abus de langage que d'en étendre la responsabilité à un parti. M. Paul de Cassagnac rappelle qu'on a présenté certains journaux comme étant les organes officieux des évêques; la même liberté doit appartenir à tout le monde. Quoi qu'il en soit, le rédacteur de la Semaine de Nancy traite l'empereur de Russie d'hypocrite, de tyran. (Interruptions à gauche.)

M. le président dit que l'imputation dirigée par M. Paul de Cassagnac contre un de ses collègues ne doit être inconstitutionnellement échappée, et invite l'orateur à s'expliquer. Une voix à gauche: Des excuses! M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'y a que ceux qui ont l'habitude de faire des excuses qui réussissent en demandant. (Bruit.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

M. le président dit que ce n'est pas seulement le mot, mais aussi la pensée qu'il convient de retirer. L'orateur ne voudra pas se retrancher derrière un équivoque. M. Paul de Cassagnac retire le fond et les formes, laissant à l'opinion publique le soin de voir dans quelles conditions il y a été amené. (Exclamations à gauche.)

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 10 MAI 1877.

LA ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

XXIV LE GRÈVEUR (suite)

Cette défaillance du cœur, qu'il se reprochait comme une faute, remplissait l'âme de l'abbé de Hautmoustier d'une compassion tendre et profonde. Il prenait dans ses bras le disciple si cruellement éprouvé, il ne l'obligeait point à répondre aux affections les plus légitimes et les plus saintes.

vous poussez est le dernier qui ait passé ses lèvres expirantes: — Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? Cette fois encore, le Père, implacable dans l'exécution de ses justices, resta sourd, comme il l'avait été au jardin des Oliviers... Pleurez donc les derniers pleurs que vous devez verser en ce monde... Les affections humaines sont sacrées, quand elles s'adressent à la famille, et le Seigneur va compter vos larmes, comme il comptera bientôt les gouttes de votre sang...

la joie d'avoir reçu une lettre de son père, et en le regardant il fit le geste de le bénir. Deux autres prisonniers et trois gardes furent adjoints à Conrad et à l'abbé de Hautmoustier. Le signal du départ fut donné par un jeune homme imberbe, à figure pâle, qui paraissait exercer une autorité souveraine. Les sept futurs martyrs, entourés d'un groupe de fédérés et suivis par une foule grouillante, hurlante, vomissant l'injure en attendant l'heure de voir répandre le sang, suivirent les soldats de la Commune sans savoir si on les transférait dans une prison nouvelle ou si on les conduisait à la mort.

avait, sous prétexte de les soigner, empoisonné des soldats et achevé de malheureux blessés. Elle portait à la ceinture un poignard avec lequel elle se v'antait d'avoir assassiné un séminariste. Dans la rue de Lille, elle avait mis le feu à une maison dans laquelle se trouvaient vingt jeunes mères et autant de petits enfants. Elle voulait, cette fois encore, être témoin de l'agonie des prêtres et des gardes que l'on entraînait vers un but encore inconnu, car les fédérés gardaient le silence sur la consigne qui leur avait été donnée.

qu'il exerçait un pouvoir et portait un brillant uniforme, il regardait la Faroude avec dédain. Et s'il parlait dans les clubs en faveur du divorce, ce n'était certes pas dans l'intention de garder son misérable ménage. D'ailleurs, en ce moment, il songeait à des choses autrement graves. Il ne se trompait pas sur le résultat de la lutte prochaine. Mais il n'était pas facile dans des moments pareils d'échapper à l'amitié de ceux qui ont été les complices de nos crimes. C'est une chaîne terrible que celle du vice, et nulle ne se rive d'une façon plus étroite.

à mesure que montait le cortège, il devenait plus difficile d'avancer. La foule grossissait sans cesse. Elle accourait de tous les points à la fois. Les chiens sauvages voulaient voir la curée. Le sang tachait les robes noires et les uniformes. Des clairons sonnaient, les tambours battaient par intervalle, dominant les cris, les huées, les couplets de la Marseillaise, et les cris de Vive la République!